



La Myco du Jorat

Route du Jorat 5
1052 Le Mont-sur-Lausanne

DEMANDE D'ADMISSION

Art. 8 des statuts *Toute personne désireuse de devenir membre de la société doit remplir un bulletin d'adhésion qui doit être signé et remis au comité.*

Art. 9 des statuts *Une démission doit être communiquée par écrit au plus tard pour l'assemblée générale. Passé ce délai, la cotisation de l'année en cours est due.*

Par la présente, je demande à devenir membre de la société " La Myco du Jorat " et m'engage à en respecter les statuts qui m'ont été remis, ainsi que le programme des activités de l'année, avec la présente demande d'admission.

Je prends note que le montant annuel de la cotisation de CHF 70.- (septante) par personne, respectivement CHF 120.- (cent vingt) par couple, est perçue lors de l'inscription.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Rue & No : _____

No postal : _____ Localité : _____

Tel privé : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

Date : _____ Signature : _____

Informations complémentaires

Sur demande, il est possible d'obtenir une clé de la cabane Myco, sise dans les bois de Yens. Le montant de la cotisation annuelle est de CHF 20.- (vingt).

Il est également possible d'obtenir un casier individuel à la cabane, pour lequel une location annuelle de CHF 10.- (dix) par année est perçue en sus du montant des cotisations. Le nombre de casiers étant limité, l'attribution ne peut se faire que dans le cadre des disponibilités.

Veuillez marquer d'une croix les options désirées :

- | | | | |
|--------------------------|--------------------------------------|-----|-------|
| <input type="checkbox"/> | Cotisation individuelle | CHF | 70.- |
| <input type="checkbox"/> | Cotisation couple | CHF | 120.- |
| <input type="checkbox"/> | Clé de la cabane à Yens | CHF | 20.- |
| <input type="checkbox"/> | Location d'un casier (si disponible) | CHF | 10.- |

Version février 2019